

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021 COMPTE RENDU

Le vingt-deux juin deux mille vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle communale de l'Entr'acte, Rue Bourdais, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUEY, Damien DESERT, Romain BRETON, Armelle JOLYS, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAIN, Sophie DESMIER, Roger RICARD, Patricia BOURGEAIS Sonia GUIOULLIER, Loïc LACROIX, Claude JUGE, Norbert LIVENAIS, David HOCDE.

Étaient absents ou excusés : Sophie BALLU, Sylvine GAULTIER, Aude LECLERC-VOUAUX.

M Hervé VIGNERON est porteur d'un pouvoir de Mme Sophie BALLU.

Mme Sonia GUIOULLIER est porteuse d'un pouvoir de Mme Sylvine GAULTIER.

Mme Christelle EVAIN est porteuse d'un pouvoir de Aude LECLERC-VOUAUX.

M. Roger RICARD est élu secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 MAI 2021

Le procès-verbal de la réunion du 4 mai 2021 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 22 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention.

.....

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 37, Rue de Pouancé
- 9, Chemin de Longchamps
- 9, Rue de Craon
- 9, Rue Jean Jaurès
- 5, Rue Neuve
- La Malvalière
- 9, Rue Jean Moulin

Toujours dans le cadre des délégations permanentes, M. le Maire a retenu l'entreprise PIGEON TP Loire Anjou pour un montant de 59 524.79 € H.T. pour la réalisation de la voie douce rue des Vignes.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

INSCRIT à l'ordre du jour complémentaire le point suivant :

➔ Plan de relance – continuité pédagogique – socle numérique dans les écoles élémentaires

.....

BATIMENTS

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 25 MAI 2021 :

M Claude PAILLARD donne lecture du compte rendu de la commission, notamment de la proposition de la commission d'implanter les nouveaux vestiaires dans le secteur des anciens vestiaires qui seront démolis.

PRESENTATION DU PROJET DES VESTIAIRES DU STADE PAR LE CABINET THELLIER :

M. THELLIER présente l'esquisse des nouveaux vestiaires. Le prix estimatif est de 365 000 € H.T. pour la construction et de 20 000 € H.T. pour les aménagements extérieurs.

Non inclus : honoraires BE thermique, BE structure, honoraires bureau de contrôle et SPS, incidence complémentaire du bureau d'étude structure et de l'étude de sol, incidences complémentaires du bureau de contrôle et SPS, la démolition des anciens vestiaires.

La Commune va réaliser un levé topographique et des réseaux.

Le cabinet d'architecture va réaliser un métré sur place pour étudier la rotation d'un quart de tour de l'implantation des bâtiments.

La commune va consulter des entreprises pour la démolition des anciens vestiaires.

Compte tenu du coût à ce stade de l'esquisse et du dépassement du budget prévisionnel, le Conseil Municipal est invité à transmettre au cabinet d'architecture les remarques et les observations sur le plan architectural et financier pour ajuster le projet à l'enveloppe financière définie.

2021 – 067 : REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE DE L'ESCALE

Vu le projet de règlement de location de la salle de l'Escale,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTÉ le règlement de location de la salle de l'Escale.

CHARGE Monsieur le Maire de sa mise en application.

INTERCOMMUNALITE

PLUi - PRESENTATION JURIDIQUE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

Monsieur le Maire présente le volet juridique du transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire à la commune de délibérer avant le 1^{er} juillet 2021, une minorité de blocage a mis un terme à ce transfert au 1^{er} juillet 2021.

Ce dossier fera l'objet d'une nouvelle présentation par la CCPC à l'automne prochain. Le Conseil municipal sera à nouveau sollicité pour donner sa position sur le transfert de la compétence PLUi à l'intercommunalité.

CRTE DU PAYS DE CRAON – ACTIONS ET PROJETS PRESENTES :

Monsieur le Maire informe qu'il a été transmis pour demande de subventions dans le cadre du Contrat Relance et de Transition Ecologique les dossiers suivants à la CCPC :

- Aménagement du parc du Fresne : 241 000 € H.T.
- Agrandissement du périscolaire de l'école E. GUILLARD : 62 000 € H.T.
- Ascenseur de l'école Ernest GUILLARD : 24 000 € H.T.
- Voie Douce - rue des Vignes : 60 000 € H.T.
- Vestiaires du Stade : 300 000 € H.T.
- Aménagement - place de l'Europe : 310 000 € H.T.
- Aménagement paysager – parc du Fresne : 100 000 € H.T.

- Rénovation énergétique de la Résidence autonomie : 327 000 € H.T.
- Agrandissement de la Résidence autonomie – création d'une salle d'activités et de locaux administratifs : 350 000 € H.T.
- Eclairage - place de l'Europe : 40 000 € H.T.
- Rénovation énergétique du DOJO : 56 000 € H.T.
- Aménagement de la RD 771 : 1 000 000 € en 3 tranches 2023-2024-2025

ASSOCIATIONS

2021 – 068 : SUBVENTION A L'ECCR POUR L'ORGANISATION DES COURSES CYCLISTES DANS LE CADRE DE LA FETE DES 13 ET 14 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE une subvention de 1 995 € à l'ECCR, organisateur des courses cyclistes des 13 et 14 juillet 2021 du Trophée MADIOT.

PERSONNEL

2021 – 069 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU CHARGE DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE L'EMPLOI PARCOURS – EMPLOI – COMPETENCE

Pour pallier à la prolongation d'un congé parental,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'augmenter le temps de travail de l'emploi de chargé de communication de 28 H hebdomadaires à 32 H hebdomadaires à compter du 27 juillet date de renouvellement de son contrat pour 6 mois.

PRECISE que cet emploi est aidé à hauteur de 65% du smic horaire dans la limite de 20 heures par semaine.

2021 – 070 : MODALITES DE MISE EN PLACE DU COMPTE PERSONNEL FORMATION

L'article 22 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires crée à l'instar du dispositif existant pour le salarié de droit privé, un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des fonctionnaires et contractuels de droit public. Le CPA permet à l'agent de faciliter son évolution professionnelle, de renforcer son autonomie, de l'informer de ses droits à formation et de les utiliser.

Le CPA se compose de deux comptes avec des objectifs distincts :

➔ **Le compte personnel de formation (CPF)** qui permet à l'agent de suivre des formations qualifiantes et de développer des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Le CPF se substitue au droit individuel à la formation (DIF) qui existait jusqu'au 31 décembre 2016. Les droits au titre du DIF sont transférés sur le CPF.

➔ **Le compte d'engagement citoyen (CEC)** qui vise à reconnaître et encourager l'engagement citoyen, favoriser les activités bénévoles ou volontaires et à faciliter la reconnaissance des compétences acquises à travers ces activités.

S'agissant du CPF, l'agent acquiert des heures sur son CPF qu'il peut utiliser à son initiative et sous réserve de l'accord de son administration afin de suivre des actions de formation à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (future mobilité, reconversion professionnelle, préparer des examens et concours...)

Les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation sont définies par le Conseil Municipal après avis du comité technique.

Il conviendra au Conseil Municipal de fixer les modalités de prise en charge des frais de formation :

➤ **Prise en charge des frais pédagogiques :**

Proposition est faite d'un plafond horaire à 15 euros, soit un total de 2 250 € pour 150 heures et pas de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations

➤ **Demandes d'utilisation du CPF :**

L'agent qui souhaite mobiliser son compte personnel de formation doit adresser une demande écrite à l'autorité territoriale. Cette demande doit contenir les éléments suivants :

- Présentation de son projet d'évolution professionnelle
- Programme et nature de la formation visée
- Organisme de formation sollicité
- Nombre d'heures requises
- Calendrier de la formation
- Coût de la formation

➤ **Instruction des demandes :**

Les demandes seront instruites au fur et à mesure des dépôts tout au long de l'année.

➤ **Critères d'instruction et priorité des demandes :**

Les requêtes suivantes sont prioritaires

- suivre une action de formation, un accompagnement ou bénéficier d'un bilan de compétences, permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions

- suivre une action de formation ou un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles

- suivre une action de formation de préparation aux concours et examens

Les demandes présentées par des personnes peu ou pas qualifiées qui ont pour objectif de suivre une formation relevant du socle des connaissances et de compétences mentionnés à l'article L.6121-2 du code du travail (qui concerne notamment la communication en français, les règles de calcul et de raisonnement mathématique, etc..) ne peuvent faire l'objet d'un refus. La satisfaction de ces demandes peut uniquement être reportée d'une année en raison de nécessité de service.

Le Conseil Municipal sera également invité à ajouter des critères d'instruction et à les classer par priorité afin d'assurer un traitement des demandes :

- 1 -Adéquation entre la formation et le projet d'évolution professionnelle
- 2-L'agent dispose-t-il des prérequis exigés pour suivre la formation
- 3-Maturité/antériorité du projet d'évolution professionnelle
- 4-Situation de l'agent (niveau de diplômes..)
- 5-Nombre de formations déjà suivies par l'agent
- 6-Ancienneté au poste
- 7-Nécessités de service
- 8-Calendrier
- 9-Coût de la formation

➤ **Réponse aux demandes de mobilisation du CPF :**

Une réponse à la demande de mobilisation du CPF sera adressée par écrit à l'agent dans un délai de 2 mois. En cas de refus, celui-ci sera motivé.

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation telles que proposées.

AFFAIRES SCOLAIRES

2021 – 071 : TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2021 / 2022

Vu le prix de revient d'un repas,

Vu la montée en puissance à 30% de la charge financière de produits BIO dans l'assiette depuis la rentrée,

Vu l'incidence des produits BIO sur le prix du repas,

Vu l'inflation constatée entre mai 2020 et mai 2021,

Vu la réactualisation contractuelle,

Conformément aux engagements antérieurs pris avec les familles dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire municipal,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'augmenter en moyenne de 3% les tarifs actuels, soit 50% de l'augmentation de la charge des produits BIO et de l'inflation constatée,

FIXE comme suit les tarifs du restaurant scolaire à compter de septembre 2021,

TARIFS 2021 / 2022

	Commune	Hors Commune
Repas école maternelle	3.25 €	3.80 €
Repas école primaire	3.75 €	4.55 €
Repas adulte	8.00 €	8.00 €
Majoration pour absence de réservation	1 € / repas	1€ / repas
Réservation et absence non justifiée	Le tarif du repas	Le tarif du repas
Panier sans repas	1.85 €	1.85 €
Personnel Communal et intercommunal	4.90 €	/

2021 – 072 : PLAN DE RELANCE – CONTINUITE PEDAGOGIQUE – SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le Ministère de l'éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports nous a informés que le dossier de demande de subvention que la commune a déposé au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été retenu.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui servira de support au paiement de la subvention qui a été accordée en fonction des éléments décrits dans le dossier de candidature.

2021 – 073 : AVANCE SUR SUBVENTION - CONTRAT D'ASSOCIATION - OGEC ECOLE SAINT JOSEPH

Conformément aux engagements pris en janvier 2020 entre la commune et l'OGEC,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE du principe d'allouer 1/3 de la subvention de l'année scolaire encours comme avance sur le contrat d'association et ce à compter de 2021,

PRECISE que le solde sera mandaté l'année suivante en fonction des effectifs réels et du coût d'un élève scolarisé dans le public.

VOIRIE

2021 – 074 : MODIFICATION DE LA DENOMINATION D'UN ACQUEREUR - LOT N°55 - LOTISSEMENT DU MAINE

ANNULE ET REMPLACE la délibération N° n°2020-169 du 1^{er} décembre 2020,

Vu l'arrêté municipal n° 2015-105 du 8 septembre 2015 autorisant la vente des lots n° 46 à 58,

Vu la délibération n° 2008-8 du 06 mars 2008 relative à la création du lotissement du Maine 3,

Vu les délibérations n° 2014-08 du 11 février 2014 et n° 2015-004 du 13 janvier 2015 fixant le prix de cession des parcelles de ce lotissement communal,

Vu l'ensemble des pièces constitutives réglementaires du dossier technique propre à ce lotissement dont un exemplaire a été, pour chacune de celles-ci, déposé au rang des minutes de l'étude de Maître ARNAUDJOUAN, Notaire à Saint Aignan sur Roë, chargé de dresser les contrats de vente aux différents acquéreurs ; la ville ayant opté pour la récupération de T.V.A.

Après examen de la demande présentée par :

La SCI 2 R domiciliée 30, Rue de l'Anjou à PREE D'ANJOU, immatriculée SIRET n° 43484812300015, représentée par M. REBOURS Pascal, pour l'acquisition du lot n° 55, d'une superficie de 739 m² dans le lotissement du Maine 3,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre la parcelle sus-désignée aux acquéreurs mentionnés supra, sur la base de 27 € le m², frais légaux en sus ; soit un prix de vente de 19 953.00 € dont 3 621.10 € de T.V.A.

Il est toutefois mentionné qu'une suite concrète et effective d'achat devra être donnée dans le semestre suivant la présente décision, condition sine qua non de l'attribution définitive du lot sollicité ; dans la négative, la ville se réserve un droit de reprise et de nouvelle affectation.

Cette cession sera payable comptant en totalité.

HABILITE Monsieur Patrick GAULTIER, Maire, à signer en l'étude de Maître ARNAUDJOUAN Rémi, Notaire à Saint Aignan sur Roë, tout acte ayant pour but la réalisation de la vente ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à renoncer expressément au nom de la Commune, dans les actes à intervenir, à prendre inscription de privilège de vendeur dans les deux mois de l'acte, réservant seulement à ladite commune la faculté de faire inscrire une hypothèque légale qui prendrait rang à la date de son inscription.

INTERCOMMUNALITE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2021 :

Mme Dorinne BALOCHE présente le rapport d'activités de la CCPC. Elle fait état du compte rendu du dernier conseil communautaire. Il est demandé que la CCPC informe le grand public des permanences des conseillers en énergie.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION COMMUNICATION – ESPACES VERTS – CULTURE DU 20 MAI 2021 :

Mmes Mireille BEDOUET, Christelle EVAÏN et Dorinne BALOCHE donnent lecture du compte rendu de la commission commune.

M Philippe PELLUAU évoque le parterre de la Rue du Chéran. Mme Dorinne BALOCHE répond qu'il fait partie des prochains aménagements.

COMMISSION BATIMENTS – VOIRIE DU 10 MAI 2021 :

MM Claude PAILLARD et Norbert LIVENNAIS donnent lecture du compte rendu de la commission commune

M Claude JUGE demande à ce que les portails du cimetière soient huilés. M Philippe PELLUAU évoque de remplacement des lampes (retrofit) et non des lanternes de la Rue Bourdais – De Gaulle – V. Fourcault pour éviter de mettre au rebus des lanternes. M Claude PAILLARD va évoquer cette possibilité avec TEM53.

INFORMATIONS

RESTAURANT LE FRESNE :

M. le Maire informe que par courrier du 20 mai 2021, le liquidateur judiciaire nous a informé que le juge commissaire a rejeté la proposition d'acquisition pour l'euro de l'immeuble et demande une estimation du site. Les services du Domaine seront consultés en ce sens.

BILAN DE L'OPERATION BON PLAN (T):

Mme Dorinne BALOCHE évoque le succès du don du fleurissement d'hiver, en augmentation vis-à-vis de l'opération de l'automne 2020.

Pour l'animation et le troc plantes, le public n'a pas répondu.

RENOUVELLEMENT OPERATION MIAM AU MUSEE DE L'ARDOISE EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Mme Christelle EVAIN informe que comme l'an passé, le Musée de l'ardoise est partenaire de l'opération MIAM en Mayenne. Pour une entrée achetée, le visiteur bénéficie d'une remise de 10 € à faire valeur chez les restaurateurs participants à l'opération.

VENTE DE LEADER-PRICE :

Par courrier, la commune a été informée de la vente de Leader-Price à Aldi au 28 juin 2021. Mme Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE informe que le magasin est fermé depuis le 16 juin 2021 et que la nouvelle enseigne n'a pas l'intention d'ouvrir un commerce. Elle cherche à vendre l'immeuble.

REMISE DES DICTIONNAIRES LE 5 JUILLET :

La remise des dictionnaires aura lieu le lundi 5 juillet à 17 H sur le kiosque Place de l'Europe.

Le café de pré-rentrée aura lieu le mercredi 1^{er} septembre à 14 H.

GOUTER PERISCOLAIRE – SONDAGE DES FAMILLES:

Un sondage est en cours auprès des parents pour connaître leur avis sur le gouter actuel offert et une proposition payante de diversifier les goûters.

CAPTEUR CO2 DANS UNE CLASSE :

L'entreprise LCA analyse actuellement le capteur de CO2 qui a été déposé 2 semaines dans la classe de la directrice de l'école E. Guillard.

QUESTIONS DIVERSES

LISTE ELECTORALE :

M Philippe PELLUAU évoque le toilettage des listes électorales. M. le Maire y est favorable.

LIAISON – LOTISSEMENT – CHEMIN PIETON – LOTISSEMENT DU CLOS D'ANDIGNE :

Mme Sophie DESMIER demande à ce que le passage soit damé car la pluie a raviné le travail effectué par les agents communaux.

CHIENS DANGEREUX :

Mme Sophie DESMIER évoque des chiens dangereux non muselés et qui sont promenés par des enfants. Voir si les chiens sont déclarés en mairie.

VISITES DES VESTIAIRES D'ENTRAMMES :

M Claude JUGE demande où en est la visite des vestiaires d'Entrammes. M Claude PAILLARD attend le contact de l' élu d'Entrammes pour la programmer.

TOURS DE GARDE AUX DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DU 27 JUIN 2021 :

ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DU 27 JUIN 2021

BUREAU N° 1

Président : Patrick GAULTIER

Vice-président : Mireille BEDOUET

Secrétaire : Thierry CHEVALIER

Assesseurs :
Michelle
CHARPENTIER

BUREAU N° 2

Président : Dorinne BALOCHE

Vice-président: Damien DESERT

Secrétaire : Sonia GUIOULLIER

Assesseurs : Sophie DESMIER

8H – 10 H 30

Patrick GAULTIER
Michelle CHARPENTIER

8H – 10 H 30

Dorinne BALOCHE
Sophie DESMIER

10 H 30 - 13 H

Mireille BEDOUET
Thierry CHEVALIER

10 H 30 - 13 H

Damien DESERT
Sonia GUIOULLIER

13 H - 15 H 30

Patrick GAULTIER
Michelle CHARPENTIER

13 H - 15 H 30

Dorinne BALOCHE
Sophie DESMIER

15 H 30 - 18 H

Mireille BEDOUET
Thierry CHEVALIER

15 H 30 - 18 H

Damien DESERT
Sonia GUIOULLIER

Les Membres titulaires des bureaux de vote (Président, Vice-Président, Secrétaire et Assesseurs) devront être présents à 7h55 et 18h00.

ELECTIONS REGIONALES
DU 27 Juin 2021

BUREAU N° 1

Président : Norbert LIVENAIS
Vice-président : Roger RICARD
Secrétaire : Philippe PELLUAU
Assesseurs : Hervé VIGNERON
Suppléants :

BUREAU N° 2

Président : Christelle EVAIN
Vice-présiden : Claude PAILLARD
Secrétaire : Loïc LACROIX
Assesseurs : Marcel GUIOULLIER
Suppléants : Sylvine GAULTIER

8 H - 10 H 30
Norbert LIVENAIS
Philippe PELLUAU

10 H 30 - 13 H
Roger RICARD
Hervé VIGNERON

13 H - 15 H 30
Norbert LIVENAIS
Philippe PELLUAU

15 H 30 - 18 H
Roger RICARD
Hervé VIGNERON

8 H - 10 H30
Christelle EVAIN
Marcel GUIOULLIER

10 H 30 - 13 H
Claude PAILLARD
Sylvine GAULTIER

13 H - 15 H 30
Christelle EVAIN
Marcel GUIOULLIER

15 H 30 - 18 H
Claude PAILLARD
Loïc LACROIX

Les Membres titulaires des bureaux de vote (Président, Vice-Président, Secrétaire et Assesseurs) devront être présents à 7h55 et 18h00.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le mardi 7 septembre 2021 à 20 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.